

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 97 (2000)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

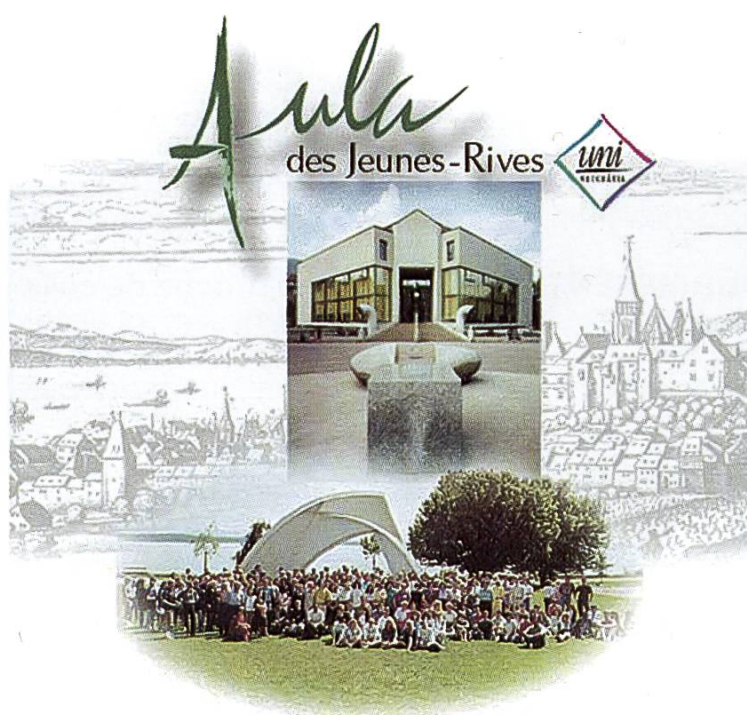
Download PDF: 18.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société romande d'apiculture

Congrès apicole romand du 18 mars 2000 à Neuchâtel

Voici comme promis les dernières nouvelles concernant le CAR 2000. Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans les quelques lignes ci-dessous. Nous vous attendons nombreux à Neuchâtel pour participer aux conférences. Pensez à inviter vos connaissances qui s'intéressent à l'apiculture ou aux produits de la ruche à participer aux conférences, car celles-ci seront ouvertes au public. Des fournisseurs de matériel apicole seront à votre disposition pour vous présenter leurs nouveautés et répondre à vos questions. Les produits de la ruche seront aussi présentés dans l'entrée de l'aula. Pour la première édition du Congrès apicole romand, l'entrée sera libre pour le public et les délégués. Pour les conjoints, une visite au Papiliorama de Marin est proposée durant l'assemblée des délégués. Des billets au tarif réduit seront disponibles dans le hall d'entrée de l'Aula des Jeunes-Rives.



Programme du samedi 18 mars

Matin : dès 9 h : accueil des délégués. 9 h 45-11 h 45 : assemblée des délégués (voir l'ordre du jour en page 57). 12 h-14 h : dîner au Restaurant des Jeunes-Rives; faites parvenir votre réservation à votre président respectif (cf. ci-après).

Après-midi : conférences ouvertes au public. 14 h-15 h : le pollen et ses vertus, par Patrice Percie du Sert. 15 h 05-17 h : la culture d'espèces aromatiques et médicinales en Suisse, par M. Charles Rey, de la Station fédérale de recherches en production végétale de Changins. Dès 17 h 15 : verre de l'amitié.

Comme vous pouvez le constater, la journée débutera d'une manière assez formelle pour les délégués. L'assemblée sera suivie d'un repas pris à deux pas de l'aula avant le début des conférences. La manifestation se terminera par un verre de l'amitié qui sera l'occasion d'échanger nos diverses expériences et de nouer de nouveaux contacts avec d'autres apiculteurs ou amis des abeilles.





124^e assemblée des délégués du 18 mars 2000

Samedi 18 mars, à 9 h 45, à l'Aula des Jeunes-Rives à Neuchâtel,
ouverture et contrôle dès 9 h.

Ordre du jour

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 124^e assemblée de la SAR.
2. Contrôle des pouvoirs.
3. Désignation des scrutateurs.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 1999
(voir *Journal SAR* de décembre 99, pages 438 à 441).
5. Rapport du président.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal :
 - du contrôle du miel.
 - de la vulgarisation et de l'élevage.
 - des assurances.
 - du concours des ruchers.
7. Proposition d'indexation de la prime d'assurance vol et déprédations.
8. Finances :
 - comptes 1999.
 - rapport des vérificateurs.
 - budget 2000.
 - cotisation 2001.
 - désignation des sections vérificatrices des comptes 2000.
9. Concours des ruchers
 - Concours 1999.
 - Remise de la médaille de vermeil.
 - Concours 2000.
10. Remise du Prix Bertrand.
11. *Revue suisse d'Apiculture* (présentation).
12. Renouvellement des mandats au CC
de MM. Fernand Bovy, William Schneeberger
et Willy Debély.
13. Renouvellement du mandat du président.
14. Remplacement du rédacteur pour 2001.
15. Propositions des sections ou fédérations
pour l'organisation du 125^e anniversaire
de la SAR en 2001.
16. Divers et présentation de la SAR sur Internet.
La parole aux invités.

MENU DU JOUR

Potage grison



Bœuf du pays braisé au vin rouge

Petits légumes

Pommes mousseline



Salade de fruits frais au kirsch



Café

Fr. 30.–



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1999

ACTIF

Caisse	238.96
CCP	1 579.45
BCF Bulle c/c 11.10.056965-06	34 856.60
Banque Cantonale de Fribourg	60 349.45
Caisse Epargne Siviriez	922.40
Titres	115 300.—
BEF, Fonds Bertrand	147.85
Annonces à encaisser	2 875.—
Bibliothèque	3.—
Matériel, diplômes, insignes	486.65
Etiquettes	23.—
Actifs transitoires	85 746.80
AFC, impôt anticipé à récupérer	1 840.65

Total de l'actif **304 369.81**

PASSIF

Fonds de propagande	72 193.55
Fonds Aide apiculture Apimondia	21 676.—
Fonds ass. vols, déprédations	19 905.90
Fonds Bertrand – Réserve	15 545.35
Passifs transitoires	96 947.05
Fonds propres – Capital	74 995.34
Bénéfice de l'exercice	3 106.62

Total du passif **304 369.81**

Rapport de la Commission de vérification des comptes de la SAR pour l'exercice 1999

La Commission de gestion s'est réunie le 5 février 2000 pour effectuer le contrôle ad hoc des pièces comptables des comptes Caisse, Banque et du CCP, cela au domicile du nouvel administrateur de la SAR, à Riaz.

En l'état actuel, les titres bancaires ont été contrôlés et sont trouvés conformes aux données émises par la Banque Cantonale de Fribourg, agence de Bulle, et de la Caisse d'Epargne de Siviriez.

L'exercice comptable 1999 présente une perte d'exploitation qui se monte à Fr. 3 310.87.

Le compte « Pertes et profits » présente quant à lui, après attributions aux fonds, un résultat d'exercice de Fr. 3 106.62.

Partant de cette vérification, la commission invite les délégués de la présente assemblée à approuver les comptes de l'année écoulée tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au caissier et au comité.

La commission remercie M. Joseph Girard, ancien administrateur, pour sa présence durant cette journée de contrôle et lui souhaite encore une bonne retraite. Elle remercie également M. André Perrin pour la bonne tenue des comptes et l'encourage pour la suite dans cette fonction d'administrateur-caissier de notre société SAR.

Pour les sections vérificatrices :

Le Chamossaire
Claude Formaz

La Chaux-de-Fonds et environs
Elisabeth Müller

Conthey
Yvon Crettenand



COMPTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 1999

CHARGES

Assemblée des délégués, vétérans SAR	8 269.80
Comité, président, secrétaire	10 992.15
Gérance et loyer	3 170.—
Fournitures de bureau	752.55
Ports	489.70
Téléphones, fax administrateur	827.05
Taxes CCP	238.05
Impôts, frais de garde	122.60
AVS, allocations familiales	454.85
Stations d'observations, pesées	1 150.90
Assurances RC	7 610.80
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	2 969.30
Contrôleurs du miel	6 111.15
Frais de la bibliothèque	-2 812.—
Frais de journal	117 221.60
Cotisations à charge	6 392.—
Vulgarisation, conseillers, moniteurs-éleveurs	84 554.—
Vulgarisation, préposé SAR	712.65
Concours des ruchers	1 448.75
Publicité et matériel	4 758.70
Vols et déprédations	5 077.30
Prestations de tiers	950.—
Divers, jubilés, représentation	2 409.85
Total des charges	<u>263 871.75</u>

PRODUITS

Cotisations membres sections	131 669.—
Abonnements membres individuels suisses	2 608.—
Abonnements membres individuels étrangers	1 520.28
Annonces du journal	19 275.—
Intérêts des fonds	5 299.10
Vulgarisation	81 366.75
Recettes contrôle du miel	7 516.—
Recettes publicité, panneaux, sacs	4 454.55
Recettes des labels	3 442.50
Recettes des surprimes	2 570.—
Recettes diverses	839.70
Total des produits	<u>260 560.88</u>
Perte d'exploitation	<u>-3 310.87</u>

ÉTAT DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 1999

Obl. 3¼% Banque Raiffeisen de Bouloz, échéance au 10.2.2001	20 000.—
Obl. 3% Caisse d'Epargne de Vuisternens-dt-Romont, échéance au 13.2.2001	20 000.—
Obl. 3% Caisse d'Epargne de Vuisternens-dt-Romont, échéance au 12.2.2003 (Fonds Bertrand)	15 000.—
Obl. 3% Banque Raiffeisen de Riaz, échéance au 18.3.2004	20 000.—
Obl. 3½% Caisse d'Epargne Sviriez, échéance au 6.2.2000	20 000.—
Obl. 3½% Caisse d'Epargne Sviriez, échéance au 11.2.2000	20 000.—
Deux parts sociales nominatives, 2 x Fr. 100.—, Comptoir suisse Lausanne	pm
Une part sociale nominative, USP, Fr. 1000.—, estimée	300.—
	115 300.—

Figurent à l'actif

Compte nominatif, Caisse d'Epargne de Sviriez	922.40
Compte Epargne, Banque Cantonale de Fribourg, carnet N° X, soit Fonds Bertrand	147.85

PERTES ET PROFITS

du 1.1 ou 31.12.1999

	Charges	Produits
Perte d'exploitation	3 310.87	
Prélèvements sur fonds		
Assurances vols, déprédations		6 295.10
Fonds propagande, publicité		576.44
Attributions sur fonds		
Fonds aide apiculture	28.50	
Fonds Bertrand	425.55	
	3 764.92	6 871.54
Bénéfice de l'exercice	3 106.62	
	6 871.54	6 871.54



BUDGET DE L'EXERCICE 2000

CHARGES

Assemblée des délégués, vétérans SAR	10 000.—
Comité, président, secrétaire	10 000.—
Gérance et loyer	3 000.—
Fournitures de bureau	500.—
Ports	650.—
Téléphones, fax administrateur	400.—
Taxes CCP	250.—
Impôts, frais de garde	100.—
AVS, allocations familiales	500.—
Stations d'observations, pesées	1 100.—
Assurance RC	3 800.—
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	4 000.—
Contrôleurs du miel	6 000.—
Frais de la bibliothèque	500.—
Frais du journal	118 500.—
Cotisations à charge	6 000.—
Vulgarisation, conseillers, moniteurs-éleveurs	95 000.—
Vulgarisation, préposé SAR	2 000.—
Concours des ruchers	2 000.—
Publicité, matériel	5 000.—
Vols et déprédations	7 000.—
Prestations de tiers	1 000.—
Divers, jubilés, représentation	3 000.—
Total des charges	280 300.—

PRODUITS

Cotisations des membres des sections	130 000.—
Abonnements des membres individuels suisses	2 700.—
Abonnements des membres individuels étrangers	1 500.—
Annonces du journal	19 000.—
Intérêts des fonds	5 000.—
Vulgarisation	95 000.—
Recettes contrôles du miel	8 000.—
Recettes publicité, panneaux, sacs	6 000.—
Recettes des labels	3 600.—
Recettes des surprimes	3 000.—
Recettes diverses	500.—
Total des produits	274 300.—

Perte d'exploitation -6 000.—



ATTRIBUTIONS - PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES – FONDS

Compte de publicité (2020)

Etat au 1.1.1999	72 769.99	
Produits		
PP – intérêts : 1 %	727.71	
3158 Publicité	4 454.55	
Charges		
3119 Publicité, matériel		4 758.70
Frais administratifs		1 000.—
	77 952.25	5 758.70
Solde au 31.12.1999		72 193.55
	77 952.25	77 952.25

Compte Aide à l'apiculture (2021)

Etat au 1.1.1999	21 647.50	
Produits		
PP – Intérêts 1 %	216.50	
Charges		
3113 Frais de la bibliothèque		188.—
	21 864.—	188.—
Solde au 31.12.1999		21 676.—
	21 864.—	21 864.—

Compte Assurances vols, déprédations (2023)

Etat au 1.1.1999	26 201.—	
Produits		
PP – intérêts 1 %	262.—	
3151 Membres des sections	3 561.—	
3160 Surprimes	2 570.—	
Charges		
3110 Assurances		7 610.80
3120 Vols et déprédations		5 077.30
	32 594.—	12 688.10
Solde au 31.12.1999		19 905.90
	32 594.—	32 594.—

Fonds Bertrand (2024)

Etat au 1.1.1999	15 119.80	
Produits :		
Intérêts BCF	28.05	
Intérêts cours CE Siviriez	397.50	
	15 545.35	0.00
Solde au 31.12.1999		15 545.35
	15 545.35	15 545.35



Détails des conférences

Le pollen et ses vertus,
par M. Patrice Percie du Sert (14 h-15 h 15)

Une des conférences traitera du pollen et sera donnée par M. Percie du Sert, qui est un des plus grands spécialistes de la conservation du pollen. Il nous entretiendra des sujets relatifs au pollen et sera à même de répondre à vos questions. Nous découvrirons les méthodes de récolte de ce produit, sa composition, ses substances vivantes ainsi que le procédé de conservation mis au point et breveté par l'orateur.

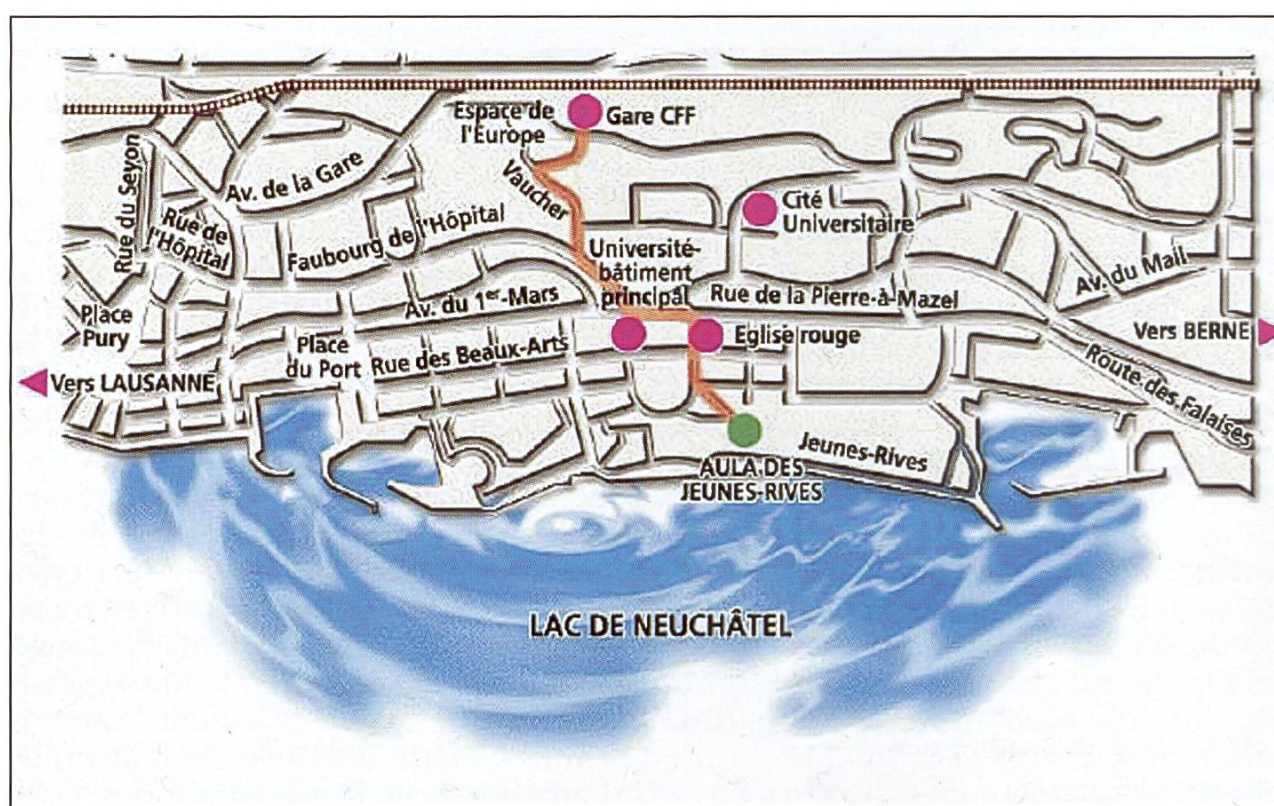
La culture d'espèces aromatiques et médicinales en Suisse,
par M. Charles Rey,
de la Station fédérale de recherches en production végétale de Changins

Résumé

Par souci de diversification des cultures en montagne, la recherche et la production de plantes aromatiques et médicinales en Suisse ont débuté il y a plus de quinze ans. Le marché de produits naturels ou biologiques allant croissant, des quatre ou cinq espèces du départ, produites sur 4 à 5 hectares, on a passé aujourd'hui à plus de quarante espèces sur une surface globale de 90 hectares répartis principalement dans le Valais, l'Emmental, le pied du Jura bernois, les Préalpes lucernoises, dans le canton d'Uri, dans le val Poschiavo et dans le Tessin. Neuf coopératives représentant quelque 300 agriculteurs sont rattachés au groupement suisse Plantamont basé à Brugg. La vocation de la recherche est de fournir aux agriculteurs avant tout des variétés adaptées, productives et riches en principes actifs, obtenues par des travaux de comparaison de provenances ou de sélection. Des variétés de menthe poivrée, de thym vulgaire, de sauge officinale, de plantain lancéolé, de mauve, d'hysope, de romarin, de genépi, etc., ont été obtenues et ont contribué à augmenter progressivement la rentabilité des cultures et la qualité du produit fini. L'étude attentive de leur pollinisation a grandement facilité les travaux d'amélioration. D'autre part, des techniques culturales moins coûteuses et plus productives ont été peu à peu testées, comme par exemple: le semis en place pour plusieurs espèces (thym, sauge, hysope, millefeuille, mauve, plantain, pimprenelle...), la densité de plantation pour d'autres espèces, le paillage plastique contre la mauvaise herbe, l'arrosage, la protection contre les ravageurs et les maladies, l'époque, la fréquence et la hauteur de récolte, la fumure organique de base et d'entretien. La recherche s'est aussi penchée sur l'opération difficile et coûteuse du séchage. Certaines espèces réclamant des conditions de température et de ventilation particulières, différents types de séchoirs ont déjà été testés. Les coopératives suisses travaillent sur des bases contractuelles pour garantir l'écoulement des produits et leur juste prix. Des salaires horaires variant entre 10 et 20 francs suisses sont régulièrement obtenus par les producteurs motivés et qualifiés. Les grandes coopératives telles que Valplantes diversifient actuellement leurs débouchés (bonbons, tisanes, thés froids, condiments frais ou séchés, macéra-

tions alcooliques, vinaigres aromatisés, extraits, huiles essentielles) pour assurer la pérennité de cette nouvelle alternative de production de montagne. Dépendre d'un seul produit et d'un unique acheteur serait trop dangereux malgré des rapports de confiance entre les partenaires. L'exigence qualitative devenant toujours plus pointue, la gérance des coopératives, aidée de leur commission technique et de la vulgarisation agricole cantonale respective, trient et pénalisent sévèrement les producteurs insouciants et peu qualifiés. Un suivi de chaque cultivateur est assuré durant toute la culture. Des efforts importants sont également consentis pour la rationalisation et la qualité du séchage. Dans ce marché porteur, beaucoup de recherches restent à réaliser pour optimiser cette jeune production de montagne vouée semble-t-il à un bel avenir.

L'accès à l'Aula des Jeunes-Rives peut être visualisé sur la carte ci-après.



Depuis la gare, vous pouvez utiliser les transports publics. Prenez d'abord le 6 jusqu'à la place Pury. A la place Pury, vous prendrez le 1 en direction de Marin-Gare et descendrez à l'arrêt Université. Plus que quelques pas en direction du lac-patinoire du Littoral vous sépareront de l'Aula des Jeunes-Rives. Les horaires du bus sont les suivants :

Départ gare	Arrivée place Pury	Départ place Pury	Arrivée Université
8.44	8.50	8.53	8.58
8.54	9.00	9.03	9.08
9.00	9.06	9.13	9.18
9.06	9.12	9.23	9.28
9.12	9.18	9.33	9.38

Horaires des trains

Nous avons choisi pour vous des correspondances qui vous laissent bien le temps de vous inscrire et de recevoir votre carte de vote avant le début de l'assemblée. Pour plus de détails concernant les trajets en train, je vous laisse consulter le site <http://www.cff.ch> ou contacter votre gare.

	Départ	Arrivée		Départ	Arrivée
Lausanne	8.10	8.58	Martigny	7.06	8.58
Nyon	8.01	9.04	Sion	6.51	8.58
Moudon	6.44	8.45	Sierre	6.39	8.58
Payerne	7.39	8.45	Le Locle	8.10	8.51
Yverdon	8.40	9.04	La Chaux-de-Fonds	8.20	8.51
Fribourg	7.50	8.57	Fleurier	8.10	8.48
Romont	7.14	8.45	Bienne	8.40	8.59
Genève	7.47	9.04	Moutier	8.12	8.54
Delémont	8.01	8.54	La Neuveville	8.12	8.31
Porrentruy	7.22	8.54	Tramelan	7.38	8.54
Saignelégier	7.36	8.51			

Chers membres,

Le compte d'exploitation 1999 boucle avec une perte de Fr. 3 310.87. L'analyse de ce résultat nous indique que la perte moyenne par membre est de Fr. 0.93, soit environ l'équivalent de la cotisation de 35 membres.

Répartition des 37 francs payés pour la cotisation annuelle

Prime assurance de base vols et déprédations	1.—
Cotisation RC à la Winterthur Assurance	1.06
Cotisation Fédération suisse d'apiculture	1.60
Cotisation Agora et USP	0.17
Frais effectifs impression du journal par membre	26.35
Assemblée des délégués	2.32
Vulgarisation	0.90

Total des frais fixes **33.40**

Soldes à disposition pour couvrir les frais généraux 3.60

Cette petite addition nous démontre combien il est important de ne plus diminuer le nombre des membres cotisants à notre société. Une augmentation des ports pour l'envoi du journal ne sera certainement pas évitable, et en plus chaque lettre ou appel téléphonique effectué pèse très lourdement dans l'équilibre de nos finances.

Chers membres, vous pouvez tous contribuer au maintien de la santé financière de notre société en recrutant des forces jeunes et en évitant tout courrier et rappel inutile. Je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux apicoles pour cette année 2000.

Votre administrateur

A. Perrin



Talon-réponse pour la réservation du repas

(aux congressistes non délégués)

Si vous voulez venir vous joindre à nous pour le repas qui précède le Congrès d'apiculture romand du 18 mars 2000, envoyez ce talon à votre président de fédération respectif (adresses ci-dessous).

Menu proposé: Fr. 30.– (voir en page 57). Il pourra être payé sur place.

Réservation:

Je prendrai part au dîner qui aura lieu au Restaurant des Jeunes-Rives - Patinoire du Littoral, quai R.-Comtesse 4, à Neuchâtel.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

NPA, ville : _____

Tél. : _____

Nombre de personnes : _____

D'autre part, si vous voulez visiter le Papiliorama/Nocturama, réservez vos billets à l'avance pour profiter du tarif de groupe. Cette visite est prévue pour tous les accompagnants des délégués pour qu'ils puissent profiter de la matinée à Neuchâtel. Les billets pourront être retirés dans le hall d'entrée de l'Aula des Jeunes-Rives. Le prix pour tarif de groupe est de Fr. 9.– pour les adultes et de Fr. 4.– pour les enfants.

Nombre de billets à réserver : _____

Ce talon est à retourner avant le 10 mars au président de fédération de votre canton.

Les adresses des présidents sont :

Pour le canton de Vaud : Jean-Michel Thentorey, 1557 Les Granges-de-Dompierre.

Pour le canton du Valais : François Juillan, route de Miège 21, 3960 Sierre.

Pour le canton de Neuchâtel : Didier Gigon, rue de la Paix 5, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Pour le canton de Fribourg : Michel Curty, 1692 Villarimboud.

Pour le canton du Jura : Willy Taillard, 2353 Les Pommerats.

Pour le Jura bernois : Willy Noirjean, Les Places, 2720 Tramelan.

Pour le canton de Genève : Marc-E. Favre, route de la Gara 45, 1254 Jussy.

Pour les participants ne provenant pas des cantons mentionnés ci-dessus, le talon est à renvoyer à M. Pierre Cleusix, rue Grand-Champ, 1971 Champlan-Grimisuat, avant le 13 mars 2000.



Invitation aux vétérans SAR

Chers collègues vétérans qui êtes entrés dans la grande famille SAR en 1940 et avant, qui n'avez pas failli à votre qualité de membre, venez et vivez avec nous le 1^{er} Congrès romand d'apiculture, le 18 mars 2000, à l'Aula de l'Université de Neuchâtel.

Les responsables de chaque section sont priés de faire le nécessaire pour que ces fidèles membres (60 ans et plus) puissent assister à nos délibérations et participer à ce grand rendez-vous des apiculteurs romands. Avant l'assemblée, ils remettront à M. A. Perrin, caissier, la liste des bénéficiaires avec nom, numéro matricule et année d'entrée à la SAR.

Le comité se réjouit de les rencontrer. Au nom de la SAR, il se fera un plaisir de les saluer et de leur offrir le repas de midi.

Société romande d'apiculture

Le préposé aux vétérans: *Fernand Bovy*

Utilisation du compte Publicité en rapport avec le règlement d'application de mars 1995

Un principe important et qui est toujours d'actualité: chaque apiculteur est responsable de l'écoulement de ses produits!

Expérience vécue: la publicité de proximité demeure valable et efficace et relativement peu onéreuse.

Dans le but de favoriser cette façon de faire et d'aider quelque peu les sections ou fédérations dans leur projet, le Comité central SAR, par le biais du compte de la publicité, propose une petite aide financière pour l'infrastructure, dans le cadre strict du règlement.

Conditions

1. Dégustation ou vente uniquement du miel contrôlé avec label SAR.
2. L'action doit se dérouler dans le cadre d'une section ou fédération.
3. La demande doit être faite avant les manifestations avec programme et plan financier, à adresser au président SAR. Si plusieurs occasions dans l'année, présenter une seule demande.
4. Obligation d'annoncer les manifestations dans la revue SAR.

Sur la base de ces documents réunis, le CC se déterminera sur l'aide accordée.

Le paiement de la participation se fera au vu des factures acquittées, directement par l'administrateur SAR.

Pour solliciter une contribution de la vulgarisation, se référer au règlement de la vulgarisation avec le responsable de chaque fédération.

Yverdon, le 29 janvier 2000.

Le comité

la forme avec ooo

... le miel régional!

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE SAR

Profitez de ces nouveaux supports publicitaires et, à tous, je souhaite une bonne récolte et du succès dans la commercialisation de vos produits.

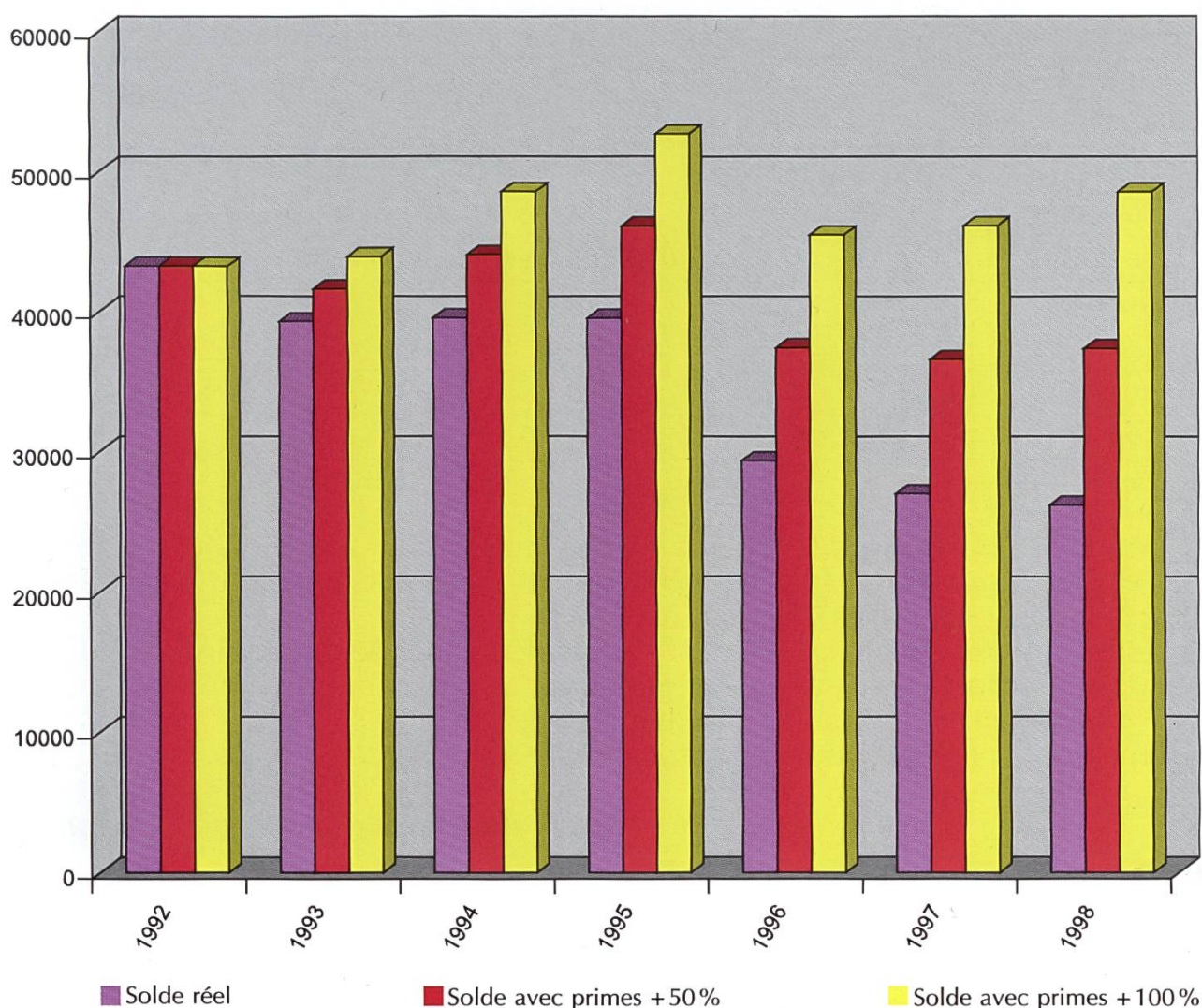
Pour toute commande, s'adresser par écrit au préposé au contrôle du miel, Jean-Louis Röthlisberger, rue de Mauverney 7, 1196 Gland, tél. (022) 364 11 39.
Fernand Bovy



Rapport d'activité concernant le dicastère des assurances

Comme chaque année, vous trouvez quelques lignes concernant l'évolution du dicastère des assurances dans votre *Revue suisse d'Apiculture*. Dans ce numéro, je vous sollicite pour vous présenter plusieurs propositions qui seront discutées lors de notre prochaine assemblée des délégués. En effet, selon l'article 12 du Règlement de la caisse d'assurance de la Société romande d'apiculture contre le vol, l'effraction et les déprédations, le plancher de la caisse est fixé à Fr. 20 000.—. Comme depuis quelques années nous nous rapprochons de cette limite, nous vous proposons trois solutions à cette situation. En effet, avec la cotisation actuelle qui correspond à 10 ct par ruche¹, l'évolution du solde de la caisse de notre assurance durant ces dernières années est représentée par le graphique ci-après. Vous remarquerez que la tendance de ce compte est à la baisse. Si nous voulons redresser la tendance, il faudrait augmenter la cotisa-

Evolution simulée du compte assurance de la SAR



tion de 100 % (solde avec primes + 100 %). Cette augmentation équivaut à une prime de 20 ct par ruche et correspond à Fr. 2.– pour dix ruches. Si les primes n'étaient augmentées que de 50 %, le montant de la caisse aurait encore tendance à diminuer (solde avec primes + 50 %). Notez que les deux courbes *Solde avec primes + 100 %* et *Solde avec primes + 50 %* ont été construites en simulant 100 % et respectivement 50 % d'augmentation de primes durant ces dernières années en tenant compte des dépenses réelles.

Les deux autres solutions que nous vous proposons sont la couverture de ces risques par des assureurs professionnels.

Une première offre qui serait proposée à tous les membres de la SAR par Generali Assurances permettrait de couvrir les risques de vol avec effraction, détournement, vol simple et déprédations avec une franchise de Fr. 100.– ainsi que les risques incendie et dommages naturels avec une franchise de 10 % (min. Fr. 200.–, max. Fr. 2000.–). Le prix de ces deux couvertures est de Fr. 2.60 par ruche (Fr. 1.50 pour vol avec effraction, et Fr. 1.20 pour les dommages naturels).

Une dernière solution serait de décharger le comité de la SAR de cette charge et que chaque apiculteur inclue dans son assurance ménage les risques qu'il voudrait couvrir à son rucher. Les offres qui me sont parvenues de quelques assureurs varient de Fr. 1.70 à Fr. 7.80 par ruche (offre pour dix ruches).

Coût des différentes solutions pour un apiculteur avec deux, cinq et dix ruches:

Type d'assurance	Prix de la couverture vol et déprédations		
Nombre de ruches	2	5	10
SAR	Fr. 2.–	Fr. 2.–	Fr. 2.–
Generali	Fr. 3.–	Fr. 7.50	Fr. 15.–
Assureurs privés ²	Fr. 3.40 à Fr. 5.20	Fr. 8.50 à Fr. 13.–	Fr. 17.– à Fr. 26.–
Type d'assurance	Prix de la couverture dommages naturels		
Nombre de ruches	2	5	10
SAR	–	–	–
Generali	Fr. 2.40	Fr. 6.–	Fr. 12.–
Assureurs privés ²	Fr. 3.40 à Fr. 5.20	Fr. 8.50 à Fr. 13.–	Fr. 17.– à Fr. 26.–

² Selon la couverture.

J'espère que ces propositions vous conviennent et je vous encourage à donner votre consigne de vote à vos délégués qui vous représenteront lors de notre prochaine assemblée du 18 mars 2000.

Cette année, neuf cas concernant l'assurance vol et déprédations ont été traités pour un montant d'environ Fr. 6500.–.

Pour l'assurance RC, aucun cas n'a été signalé.

En vous remerciant pour la confiance que vous nous témoignez.

Le préposé aux assurances: Daniel Thommen

¹ Comme la prime actuelle de Fr. 1.– est payée par tranche de dix ruches, le prix par ruche varie en fonction du nombre de ruches assurées. Si un apiculteur possède dix ruches, cela équivaut à un prix de Fr. 0.10 par ruche. Pour un autre apiculteur qui possède une seule ruche, il paiera effectivement Fr. 1.– par ruche.



Rapport du responsable de la vulgarisation SAR 1999

Chers collègues apiculteurs(trices), je vous communique ici mon premier rapport de la vulgarisation apicole SAR.

C'est en 1999 que j'ai repris le dicastère de la vulgarisation des mains de Fernand Métrailler, qui a tenu les rennes durant quinze années à la satisfaction de tous. Il est arrivé au terme de son mandat SAR le 20 mars 1999. Je tiens encore à le remercier pour tout le travail qu'il a accompli pendant toute cette période.

Il ne me reste donc qu'à poursuivre sur sa lancée, et j'espère ne pas vous décevoir ces prochaines années. Pour le moment, tout semble se passer pour le mieux puisque les comptes de la vulgarisation ont été acceptés par l'OFAG et l'argent redistribué aux ayants droit.

Les comptes de la vulgarisation SAR pour l'année 1999 se sont montés à Fr. 84 710.-, répartis comme suit : 43 % par la Confédération, 43 % par les cantons, 10 % par les fédérations et 4 % par la SAR.

Ce montant représente environ:

• 125 jours de perfectionnement pour un montant de	Fr. 19 800.-
• 780 heures de vulgarisation individuelle	Fr. 19 500.-
• 60 cours d'élevage de reines	Fr. 5 100.-
• 16 conférences	Fr. 3 000.-
• 260 cours de vulgarisation de groupes	Fr. 26 500.-
• Instructions et formations diverses	Fr. 10 000.-

Merci donc à ces organisations sans lesquelles nous ne pourrions pas assurer le fonctionnement de la vulgarisation et de l'élevage de reines par la sélection.

Lors de la dernière réunion des responsables des fédérations et suite à l'abandon du laissez-passer de l'Office vétérinaire fédéral, un nouveau document servant de « Déclaration de montée en station de fécondation » vient d'être élaboré; il sera introduit dès cette année.

Les conseillers apicoles, au nombre de vingt-six, et les moniteurs, au nombre de quarante-quatre, représentent en bonne partie notre potentiel du savoir-faire en apiculture dans la Suisse romande et je tiens à les remercier pour leur activité et leur dévouement à la SAR. Ils assurent en bonne partie par leur travail la survie de l'apiculture en Romandie. Vous trouverez la liste des conseillers et moniteurs dans l'*Agenda apicole romand*.

J'espère avoir répondu à votre attente pour cette première année passée aux commandes de la vulgarisation apicole, avec l'espoir que vos protégées dans leurs ruches répondront présent ce prochain printemps et vous rempliront de belles hausses. Je vous souhaite, cher(e)s ami(e)s des abeilles, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

P.-S.: Le cahier des charges du dicastère ayant été publié dans le N° 1-2/1999, en page 8, je ne le reproduirai pas ici.

Le responsable de la vulgarisation apicole SAR: William Schneeberger